



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

L'égalité entre les sexes en Argentine 20 ans après Beijing

Au cours des 20 années écoulées depuis la quatrième Conférence internationale sur les femmes, l'Argentine et le monde en général ont été le théâtre de grands changements. En Argentine, les progrès accomplis dans le sens d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes ont été le dénominateur commun. Cependant, nous sommes encore loin d'avoir réalisé tout ce à quoi nous, organisations de femmes et féministes, aspirons ni tout ce que à quoi les gouvernements se sont engagés dans le cadre du Programme d'action de Beijing.

En Argentine, les principales réalisations sont les normes et lois qui ont été adoptées, qui constituent un grand pas en avant pour l'égalité et la reconnaissance des droits des femmes. Mais l'application limitée de ces normes juridiques et les difficultés à les concrétiser pour toutes les femmes et les filles restent le trait principal et le plus grand défi.

Les progrès n'ont pas été identiques dans les 12 domaines critiques énoncés dans le Programme d'action de Beijing. Les principaux obstacles et retards concernent surtout la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; la violence à l'égard des femmes et des filles; l'accès au travail et la réduction des écarts salariaux entre femmes et hommes; les politiques en matière de soins, lesquels restent presque exclusivement le domaine des femmes; le renforcement réel du mécanisme institutionnel pour la promotion des femmes (Conseil national des femmes); l'égale participation en politique et dans toutes les sphères d'action ainsi que l'évolution de l'image des femmes et des filles dans les médias et la participation de ces dernières à la conduite et à la direction de ces médias.

En outre, l'Argentine doit lever les réserves émises dans le cadre du Programme d'action de Beijing, qui en majorité ne correspondent plus aux avancées législatives réalisées depuis 1995.

Les faits sont clairs et éloquents. Si des mesures ne sont pas prises de toute urgence pour surmonter les inégalités, les femmes et les filles d'Argentine ne cesseront de voir différer leur droit à vivre dans la dignité.

Nous invitons les gouvernements à s'engager, dans les conclusions de la présente session de la Commission de la condition de la femme, à atteindre cet objectif dans les meilleurs délais et sans réserve.